Le CSA met en place la nouvelle signalétique des émissions de télévision déconseillées à la jeunesse

Le CSA a adopté une nouvelle signalétique ?protection du jeune public? plus lisible avec un étiquetage par tranches d'âge et non plus par couleurs. Elle sera mise à l'antenne sur les chaînes hertziennes le 18 novembre, avant d'être appliquée sur le câble et le satellite. Cette nouvelle signalétique se présentera sous la forme d'un pictogramme dans lequel sera inscrit l'âge en deçà duquel les programmes seront déconseillés (10, 12, 16 et 18 ans). Ce pictogramme apparaîtra pendant toute la durée des bandes-annonces. Pour la première tranche d'âge, la mention ?déconseillé au moins de dix ans? s'affichera pendant une minute et le logo correspondant pendant cinq minutes. Ils réapparaîtront ensuite pendant une minute après les coupures publicitaires.Pour les autres tranches d'âge, la mention ?déconseillé aux moins de?? s'affichera pendant la première minute du programme et après les coupes publicitaires; le pictogramme assorti sera présent pendant toute la durée du programme.